

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 mars 2021**  
~~~~~

**RÉALISATION D'UN CENTRE COMMUNAL DE SANTÉ À PLAISSAN
FONDS DE CONCOURS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 mars 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 mars 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, M. Gregory BRO, Mme Martine BONNET, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILONG, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations

M. Nicolas ROUSSARD à M. Ronny PONCE, M. José MARTINEZ à M. Jean-Marc ISURE, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL.

Excusés

M. René GARRO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Luc DARMANIN.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 39	Votants : 42	Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-37 alinéa 2 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-1657 en date du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence obligatoire en matière de développement économique ;

VU la délibération prise par la commune de Plaisan le 26 août 2020 en vue de la demande de financement Région et Etat pour les travaux de la Maison de santé,

VU la délibération de la commune de Plaisan en date du 26 février 2021 relative à la sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCVH.

CONSIDERANT la croissance démographique importante enregistrée sur la commune de Plaisan et plus globalement, sur les différentes communes du Sud de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, qui entraîne un besoin accru de soins et services de santé de proximité,

CONSIDERANT le projet global de requalification de l'ancienne distillerie porté par la commune de Plaisan afin de développer une offre de commerces et de services et disposant d'un grand plateau dont l'aménagement permettrait l'accueil de plusieurs professionnels de santé déjà identifiés,

CONSIDERANT le montant global de travaux estimé à 118 000 euros HT et la nécessité pour la commune de mobiliser plusieurs aides publiques pour finaliser son plan de financement, notamment les soutiens financiers de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, de la Région Occitanie et de l'Etat,

CONSIDERANT la demande de la commune de Plaisan auprès de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault de bénéficier d'un fonds de concours à hauteur de 5 000 euros sur 118 000 euros HT de dépenses, soit un taux d'intervention de 4.23% du plan de financement prévisionnel,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'approuver le versement à la commune de Plaisan d'un fonds de concours de 5 000 euros, soit 4.23% de la dépense totale de 118 000 euros, conformément au plan de financement annexé à la présente délibération et d'inscrire les crédits afférents au budget ;

- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce fonds de concours et à accomplir toutes les formalités utiles liées à cette intervention financière.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2542 le 23 mars 2021

Publication le 23 mars 2021

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23 mars 2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210322-2281-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

ANNEXE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL MAISON DE SANTE DE PLAISSAN
Fonds de concours de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

FINANCEURS	RECETTES PREVISIONNELLES	
	Montant en HT	Taux
Aides publiques		
Etat	29 129,00	24.7%
Conseil Régional	29 500,00	25%
CCVH	5 000,00	4,23%
Autofinancement	54 371,00	46,07%
TOTAL	118 000,00	100,00%

Plaisan, le 07 Décembre 2020

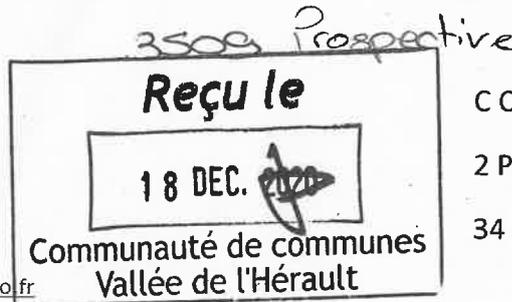


HÉRAULT
34230

Tél. 04 67 96 72 20

Fax 04 67 88 67 93

Mairie.plaissan@wanadoo.fr



CCVH

2 Parc d'activité de Camalcé

34 150 GIGNAC

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire appel à l'aide financière de la Communauté de Communes pour l'équipement et l'agencement de la Maison communale de santé de la commune de Plaisan.

Notre village est passé de 989 habitants en 2014 à plus de 1300 aujourd'hui. De nouvelles familles s'installent, deux nouvelles classes ont été ouvertes à l'école ces deux dernières années et une centaine d'enfants ont moins de trois ans.

Aussi, nous constatons que ces jeunes familles formulent de nouvelles exigences en matière de qualité de vie et notamment dans le domaine de la santé.

Avec l'aide de la Région, du Département, de l'Etat et de l'Europe, l'ancienne distillerie a été requalifiée en espace de commerces de proximité. A l'étage, un grand « plateau » est disponible pour y créer une Maison de santé.

Le dossier que nous joignons à cette demande a fait l'objet d'une longue et fructueuse concertation avec le Pays Cœur d'Hérault, l'association de praticiens de notre territoire et la sous-préfecture de Lodève.

Suite à notre demande d'aide financière en septembre dernier, le Préfet de Région nous a accordé 29129 euros dans le cadre du plan de relance. La réponse des services de l'état a été rapide, un mois a suffi pour que nous ayons la notification. La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pourrait nous apporter, quant à elle, 5000 euros de fonds de concours, ce qui déclencherait le financement régional. ?

Pour information, les praticiens, dont deux médecins, réunis en association reconnue par l'ARS, vont animer et coordonner cette belle équipe composée de :

- Un kinésithérapeute
- Une psychologue
- Une diététicienne
- Deux infirmiers
- Une orthophoniste
- Une ostéopathe

27/10/20
Almos

Je vous remercie par avance, Monsieur le Président, ainsi que vos services pour l'attention que vous porterez à notre demande.

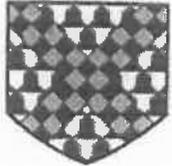
Les membres du Conseil municipal se joignent à moi pour vous adresser nos salutations les plus respectueuses.

Béatrice FERNANDO

Maire



MAIRIE de PLAISSAN



HÉRAULT
34230

Tél. 04 67 96 72 20

Fax 04 67 88 67 93

Mairie.plaisan@wanadoo.fr

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

AMENAGEMENT INTERIEUR D'UN CENTRE COMMUNAL DE SANTE

Montant HT : 118 000 EUROS

FINANCEMENT	ACQUIS	
	MONTANT HT.	%
<u>SUBVENTIONS :</u>		
ETAT	29 129,00 €	25,00%
CONSEIL REGIONAL	29 500,00 €	25,00%
C C V H	5 000,00 €	4,23%
<u>AUTOFINANCEMENT :</u>	54 371,00 €	46,07%
TOTAL	118 000,00 €	100%

Plaisan, le 08/12/2020

Le Maire Béatrice FERNANDO



Noms	Profession	Téléphone
Mme Isabelle LE CAMPION	Infirmière	06.66.99.37.86
Mr Marc MOLINA	Infirmier	06.20.81.12.53
Mme Aline BOUDET-SALSON	Médecin	04.67.98.70.13
MSP Val d'Hérault	Médecins	
Mme Julie CHARMETANT	Orthophoniste	06.03.95.14.85
Mme Phaène SALA	Ostéopathe	06.62.70.51.66
Mme Annabelle MAIRESSE-FELDMAN	Kinésithérapeute	06.30.33.31.04
Mme Aurore CHRISTMANN	Diététicienne	07.66.40.61.31
Mme Céline GOMEZ	Sophrologue	06.32.24.81.02
Mme Rosaria CALTABIANO	Psychologue	06.01.63.42.75

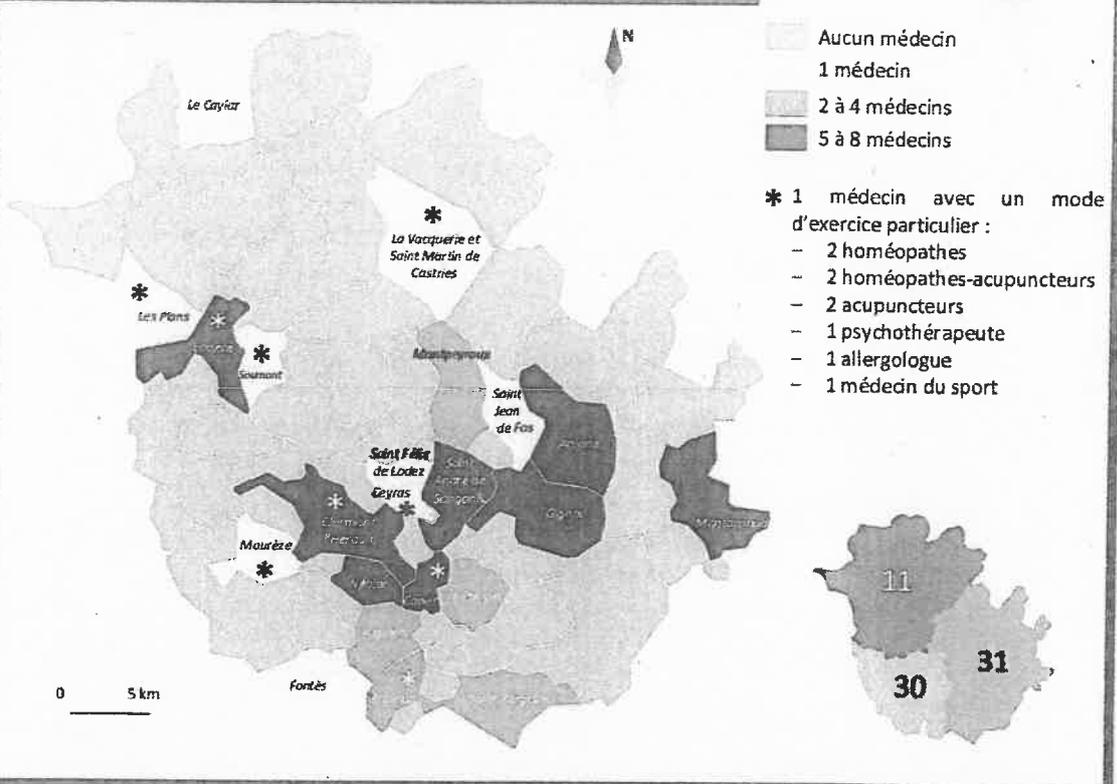
MEDECINS GENERALISTES

72

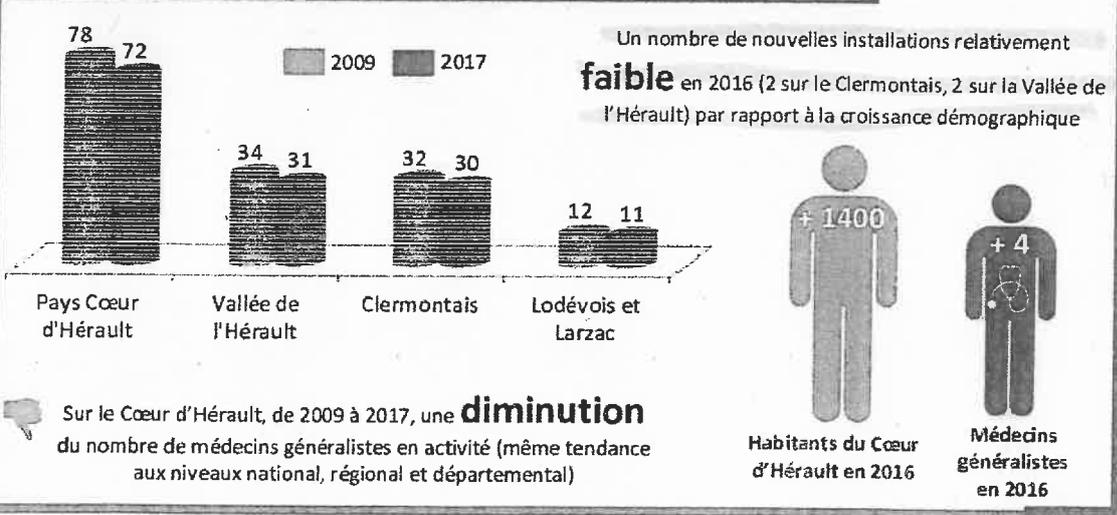
médecins généralistes libéraux sur le Cœur d'Hérault en 2017

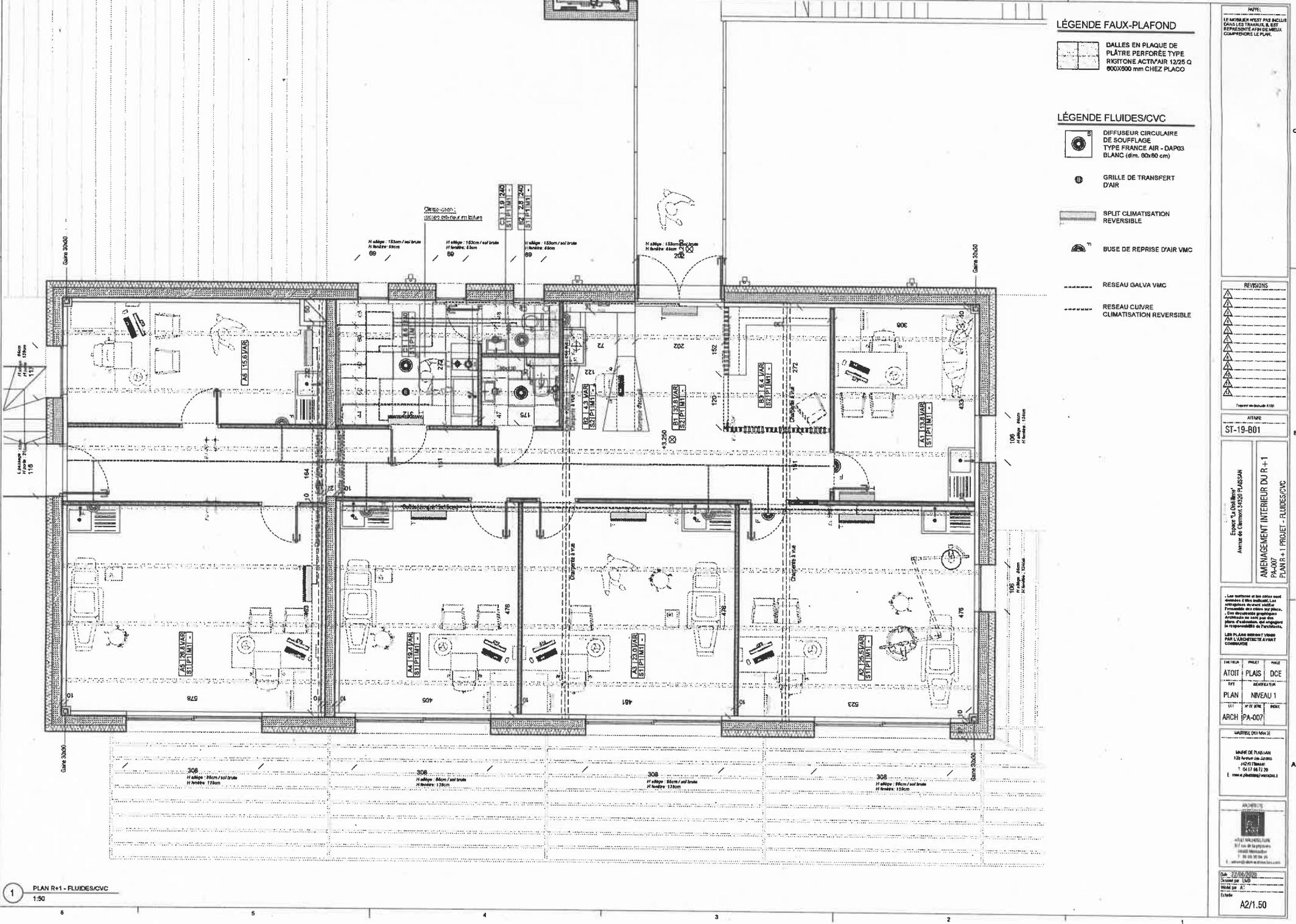


Répartition des médecins généralistes libéraux sur le Cœur d'Hérault en 2017



Evolution du nombre de médecins généralistes libéraux depuis 2009 sur le Cœur d'Hérault





 DALLES EN PLAQUE DE PLÂTRE PERFORÉE TYPE RIGITONE ACTIVAIR 1225 Q 600X600 mm CHEZ PLACO

LÉGENDE FLUIDES/CVC

 DIFFUSEUR CIRCULAIRE DE SOUFFLAGE TYPE FRANCE AIR - DAP03 BLANC (dim. 60x60 cm)

 GRILLE DE TRANSFERT D'AIR

 SPLIT CLIMATISATION REVERSIBLE

 BUSE DE REPRISE D'AIR VMC

 RESEAU GALVA VMC

 RESEAU CUIVRE CLIMATISATION REVERSIBLE

REVISIONS

LE TRAVAIL N'EST PAS BÂCLÉ DANS LES TRAVAUX DE SUIV. REPRÉSENTE AFIN DE MEUX COMPRENDRE LE PLAN.

NO	DATE	DESCRIPTION

AFRASE
ST-19-B01

ESPACE "La Dohlière"
Avenue de l'Armée 43620 PUGISSAN
AMENAGEMENT INTERIEUR DU R+1
PA-007
PLAN R+1 PROJET - FLUIDES/CVC

Les méthodes et les notes sont données à titre indicatif. Les modifications doivent être notées.
Ce document graphique constitue un acte de projet. Toute réimpression, sans autorisation, est formellement interdite.
LES PLANS SONT TOUTES VOIES PAR L'ARCHITECTE A PARTIR COMPOSER.

ETAPE	PROJET	DATE
ATOIT	PLAIS	DCE
TIT	DESIGNATION	
PLAN	NIVEAU 1	
ARCH	PA-007	

MURIEL DE PUGISSAN
128 Avenue de l'Armée
43620 PUGISSAN
T 04 77 98 72 20
E m.muriel@muriedepugissan.com

ARCHITECTE
MURIEL DE PUGISSAN
128 Avenue de l'Armée
43620 PUGISSAN
T 04 77 98 72 20
E m.muriel@muriedepugissan.com

DATE: 27/06/2024
Dessiné par: LMD
Vérifié par: AS
Echelle: A2/1.50

1 PLAN R+1 - FLUIDES/CVC
1:50

DEPARTEMENT

HERAULT

Date : 26/08/2020

Numéro : 2020-45

DE LA COMMUNE PLAISSAN

Séance du 26 Août 2020

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
20 Août 2020

Date d'affichage
20 Août 2020

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

L'an deux mille vingt
et le 26 Août
à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Municipal,,
sous la présidence de : **Béatrice FERNANDO**

Présents :

Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Monique BONNAFOUX, Isabelle FAGARD, Messieurs Christophe DELACROIX, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD, VAÏSSE Pascal.

Absents excusés : Mme Céline BARTHES (procuration Mr VAÏSSE), Mme Déborah LEGER (procuration Mr MANDRAY), Mr Serge FIRINGA (procuration Mr DELACROIX).

Absents : Mr Christophe LAFFONT, Mr Cyrille COCOLON

Secrétaire(s) : Mme BOIX Annie

**DELIBERATION DEMANDE DE SUBVNETION REGION ET ETAT
MAISON DE SANTE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu de la CAO du 13 juillet 2020 pour le projet de réhabilitation d'un centre médical. Le montant des dépenses s'élève à 118 000 euros HT.

Le budget principal de notre commune étant très juste, elle propose de monter un programme de subventions en demandant les aides auprès de la Région Occitanie et de l'Etat afin que le montant de l'autofinancement soit le plus faible possible.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Accepte la proposition de Mme le Maire de solliciter des subventions auprès de la Région Occitanie et de l'Etat.

Autorise Mme le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Le Maire
Béatrice FERNANDO

Envoyé en préfecture le 09/09/2020

Reçu en préfecture le 09/09/2020

Affiché le

ID : 034-213402043-20200826-2020_45_DELIB-DE



SYNTHESE PROJET DE SANTE

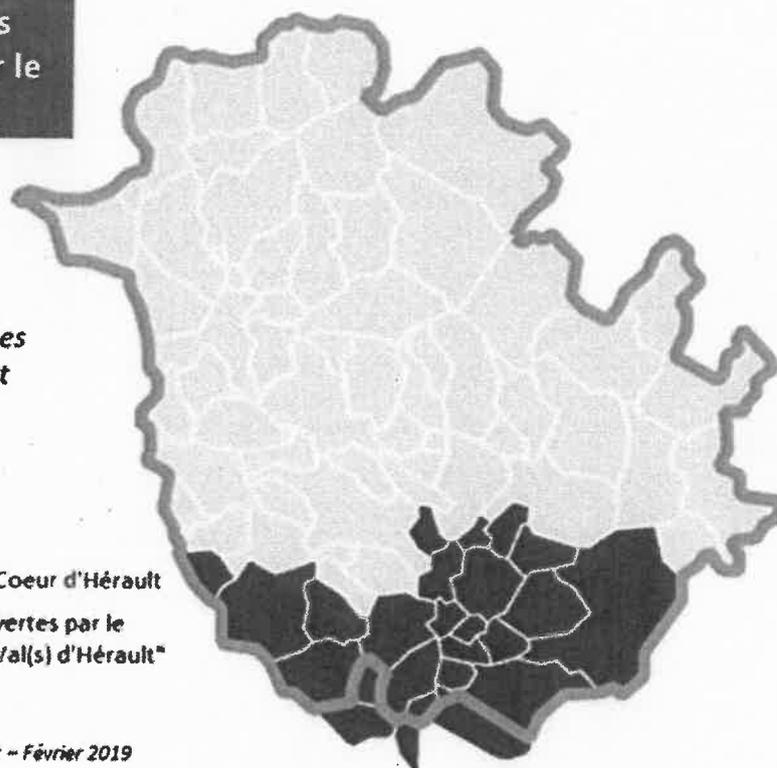
MSP MULTISITE VAL D'HERAULT (MSP MSVH 2019)

L'ASSOCIATION SANTE SOINS VAL D'HERAULT (ASSVH)

1. Communes
concernées par le
projet*

**Liste fournie par les
porteurs du projet*

— Limites du Pays Coeur d'Hérault
■ Communes couvertes par le
projet de MSP "Val(s) d'Hérault"



Réalisation : CLS Coeur d'Hérault - Février 2019

Notre **projet santé** regroupe l'ensemble des professionnels et libéraux de santé exerçant sur les 25 communes couvertes par la MSP MSVH qui souhaitent adhérer à l'Association Santé Soins Val d'Hérault (ASSVH),

- pour la **mise en commun de moyens de coordination** (administration, secrétariat, échanges professionnels, concertation et protocolisation),
- pour le **partage** d'un système informatique (SI), les échanges et messageries sécurisées, le DMP, la télémédecine (téléconsultations, téléexpertise),
- pour le **soutien ou la participation à des actions de santé publique** (dépistage, vaccinations, éducation à la santé),
- pour participer aux programmes d'**Education Thérapeutique Patient** (ETP),
- pour le développement des **coopérations professionnelles** (IPA, infirmières asalée, assistants médicaux ...).

L'adhésion au projet de santé pour la constitution de la MSP multisite Val d'Hérault est volontaire. Elle répond aux attentes des professionnels eux-mêmes de se fédérer, pour mieux travailler en équipe et participer à des projets collectifs de santé à la fois liés aux soins et à la prise en charge des patients, mais aussi aux actions de prévention, d'ETP ou de promotion de santé. Dans une approche globale de la santé, Les objectifs de notre projet de santé sont toujours couplés aux bénéfices des soignants et des soignés. Ils sont directement sous tendus par la volonté de pouvoir libérer du temps médical, de pouvoir confronter expériences et pratiques professionnels, de s'ouvrir à de nouvelles approches en matière de santé, de pouvoir offrir de nouveaux modes d'exercice en améliorant les conditions de travail et en développant ainsi l'attractivité sur les territoires.

Le but est de rompre avec l'isolement professionnel et faciliter l'intégration de nouvelles générations de professionnels et libéraux de santé pour faciliter la prise en charge des patients et le parcours des soins de premier recours des patients pour des soins et de proximité, en adéquation et cohérence avec les véritables besoins de santé du territoire et des patients. Nos objectifs sont animés par la volonté de pouvoir mieux répondre à la demande de santé, pour une meilleure prise en charge des patients en proximité, une pertinence et une meilleure qualité des soins.

Le projet de santé portée par l'Association Santé Soins Val d'Hérault est en articulation avec le **Contrat Local Santé (CLS)** renouvelé en 2018, de la Commission Santé du Pays Cœur d'Hérault (à laquelle nous participons depuis sa création en 2009), en articulation aussi avec le nouveau **Plan Régional Santé (PRS2)** de 2018. Il est bien sûr évolutif et collaboratif, interprofessionnel et soumis à l'approbation des membres de l'association. Il devra s'adapter à toutes les évolutions du système de santé et des besoins futurs du territoire.

L'adhésion à notre projet est à la fois déterminée par le lieu d'exercice professionnel sur le territoire couvert par MSP, par les habitudes de travail et les relations tissées au cours du temps. Mais l'adhésion au projet reste aussi possible et ouverte à d'autres professionnels installés « aux alentours » du périmètre considéré, afin de faciliter la prise en charge commune et le suivi de patients des médecins « traitants » de la structure. Elle a pour but de mieux articuler et de favoriser ainsi l'intégration de tous ces professionnels aux actions portées par la MSP multisites Val d'Hérault.

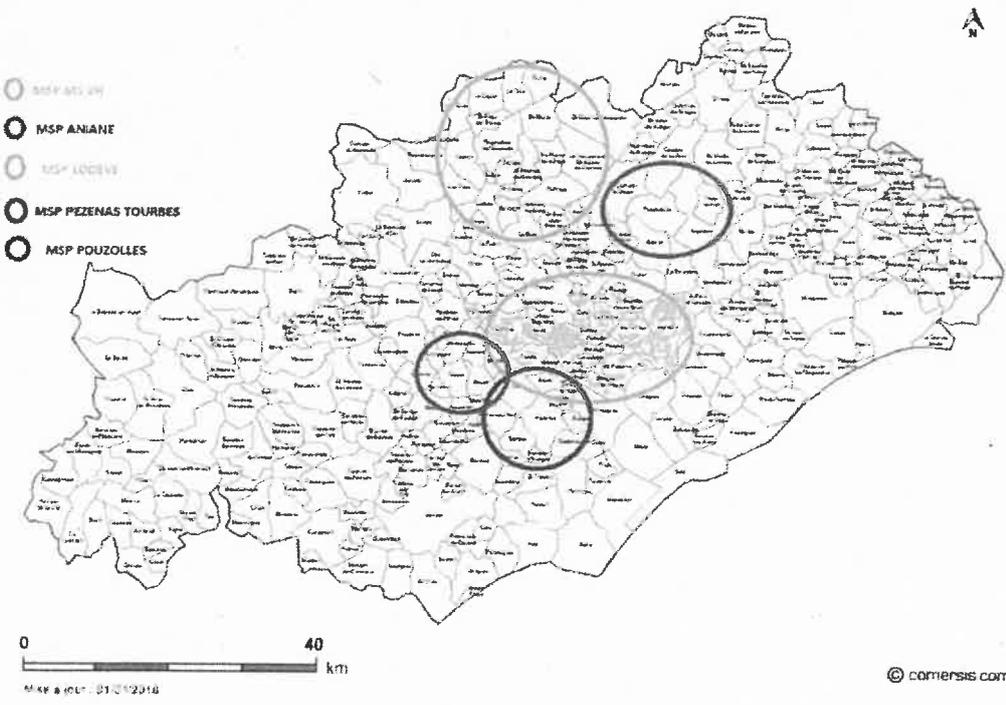
SOMMAIRE

1. **Diagnostic préalable** _____
 - 1.1 **Territoire d'intervention** _____
 - 1.2 **Analyse de l'offre de soins existante sur le territoire** _____
 - 1.3 **Analyse des besoins de soins sur le territoire** _____
 2. **Projet professionnel** _____
 - 2.1 **Structuration juridique / gouvernance** _____
 - 2.2 **Implantation géographique** _____
 - 2.3 **Liste des professionnels** _____
 3. **Accès aux soins** _____
 - 3.1 **Accessibilité** _____
 - Accessibilité géographique _____
 - Accessibilité financière _____
 - Accessibilité sociale _____
 - 3.2 **Actions de prévention et missions de santé publique** _____
 - 3.3 **Horaires d'ouverture et organisation des soins** _____
 - Horaires d'ouverture et accueil / prise de RV et orientation _____
 - Accès à des soins non programmés _____
 - Accès à des spécialités ou techniques particulières _____
 - 3.4 **Permanence des soins ambulatoires (PDSA)** _____
 4. **Travail en équipe pluri-professionnelle** _____
 - 4.1 **Organisation de la coordination** _____
 - 4.2 **Concertation pluri professionnelle sur les cas complexes** _____
 - 4.3 **Elaboration de protocoles pluri-professionnels** _____
 - 4.4 **Coopérations interprofessionnelles (art. 51 de la loi HPST)** _____
 - 4.5 **Coordination avec les professionnels et structures extérieurs** _____
 - 4.6 **Formation – recherche – qualité** _____
 - Accueil de futurs professionnels _____
 - Formation continue des professionnels de la MSP _____
 - Recherche _____
 - Démarche qualité _____
 5. **Dispositif / système d'information** _____
 - 5.1 **Dispositif d'information mis en place au sein de la MSP** _____
 - 5.2 **Accès du patient à ses données médicales** _____
 - 5.3 **Modalités de partage des informations de santé** _____
 - Entre les professionnels de la MSP _____
 - Avec les autres acteurs du territoire _____
 - 5.4 **Gestion et exploitation des données cliniques** _____
- ANNEXES** _____

Zoom sur les communes concernées



Réalisation : CLS Cœur d'Hérault – Février 2019



Le territoire d'intervention qui a été défini pour la MSP MULTISITE VAL D'HERAULT (MSP MSVH) correspond à un total de **25 communes**, à la confluence de 4 cantons (Clermont l'Hérault, Montagnac, Gignac et Pezenas), de part et d'autre de l'Hérault sur son parcours vers la basse vallée de l'Hérault et couvrant les communes comprises entre le clermontais et le piscinois.

Les 25 communes balayées par un axe Canet-Brignac allant de Popian St Bauzille à Fontes-Cabrières sont les suivantes : **Canet, Brignac, Pouzols, Popian, St Bauzille, Le Pouget, Vendémian, Aumelas, Plaissan, St Pargoire, Campagnan, Saint Pons de Mauchiens, Usclas d'Hérault, Cazouls d'Hérault, Puilacher, Tressan, Bélarga, Paulhan, Addissan, Aspiran, Peret, Nizas, Fontes, Cabrières, Valmascle et alentours.**

Notre projet santé se base sur un large territoire rural constitué de petites communes en très grandes difficultés et tension pour ce qui est des problématiques de santé (désertification médicale et explosion démographique, vieillissement de la population et des médecins, isolement géographique des soignants et des soignés, précarisation ...). Il correspond à un secteur de plus de 25 km de diamètre pour des temps de parcours maximum du centre vers la périphérie compris entre 20 et 30 mn. Le projet santé est centré sur un périmètre autour des communes principales de CANET, FONTES, LE POUGET, ASPIRAN, PAULHAN et SAINT PARGOIRE qui sont le pivot des 25 communes couverte par la future MSP multisite Val d'Hérault pour une population de plus 26 000 habitants.

Notre projet santé va donc prendre en compte et sera principalement axé :

- sur les flux patients habituels et le recrutement des différentes patientèles des médecins traitants concernés vers les cabinets principaux de ces communes.
- sur les habitudes et tropisme des patients par rapport à une offre de soins territoriale en pleine évolution et soumise à des mutations profondes.
- sur la démographie médicale de certaines communes rurales fragilisées par une densité médicale déclinante, une situation reste très fragile et très tendue, non stabilisée, puisque sur les 12 médecins en exercice, 4 ont plus de 55 ans dont 3 sont proches ou déjà à l'âge de la retraite et 4 médecins qui ont connu de graves problèmes de santé.
- sur une expansion démographique globale (augmentation de 2% par an en moyenne).
- sur le vieillissement et la précarisation de la population, l'isolement géographique et des familles dispersées (50% de retraités « en situation de fragilité »).
- sur les difficultés liées au recrutement de nouveaux médecins par une attractivité du territoire en déclin, qui se retrouve dégradée aux yeux de jeunes générations de médecins, aspirant à un autre cadre ou habitudes de vie (infrastructures locales, offres

Equipe + DTI

de services publics et culturels, offre numérique et internet, offre scolaire, la mobilité et les transports, l'emploi et les perspectives de carrière pour les conjoints ...).

- **sur des habitats dispersés et éclatés, des secteurs géographiques à l'accessibilité réduite et temps de parcours allongé pour de nombreux hameaux ou logements isolés (à plus de 30 mn pour certains).**

- **sur des interactions entre les acteurs de santé eux-mêmes sur le territoire et des synergies mises en place pour pallier au déclin démographique de certains professionnels de santé (et surtout des médecins) face à une demande de soins évolutive, inflationniste et non maîtrisée,**

- **sur de nouveaux modes d'exercices, nouveaux outils d'appui ou de soutien, nouvelles organisations ou structures de soins que nous devons pouvoir intégrer dans la pratique de chaque professionnel de santé et veiller à leur articulation, à leur interopérabilité et leurs interconnexions (MSP, CPTS et SANTE LIB, MMG et antenne SMUR, PTA, ETP, MAIA, CLSM, messageries sécurisées (mssanté, apcrypt ou médimail), le Dossier Médical Partagé (DMP), la télémédecine (téléconsultations ou téléexpertise), la mise en proximité et l'accessibilité des professionnels et des patients aux réseaux de santé, le développement et une meilleure régulation des réseaux Ville-Hôpital (ou établissements de soins), les consultations avancées ou les équipes mobiles en ambulatoire, HAD et prestataires ...).**

- **sur l'offre de second recours, il n'y a aucune offre de second recours de spécialités médicales sur les communes couvertes par la MSP.** Elle se concentre essentiellement sur les plus grosses communes du Cœur d'Hérault (Clermont, Gignac, Lodève ou Pezenas). Il n'est pas exclu dans les années qui viennent de faciliter l'intégration de spécialistes à la structure multisite en divers points du territoire et en favorisant des consultations avancées. Cela permettrait de faciliter le travail en équipe avec les professionnels de santé installés sur chaque secteur, de développer les liens avec les correspondants spécialistes, d'apporter aussi une offre médicale spécialisée, une expertise et des techniques au plus proche des patients, en proximité pour répondre aux besoins de santé, de solutionner certaines problématiques liées à la mobilité et aux transports sanitaires, d'en limiter les coûts pour une meilleure pertinence des soins.

Nous devons tenir compte de l'offre de soins, de la cohérence et des équilibres territoriaux sur ce territoire avec depuis quelques années de nombreuses installations depuis sur les gros bourg avec une offre de spécialités du second recours qui semble s'étoffer : pour Clermont l'Hérault, le « Comptoir Médical » avec les spécialistes d'Oc Santé et l'hôpital local (avec la mise en place de consultations avancées du CHU) , pour Lodève (l'hôpital local avec le groupe Clinipole et la clinique du souffle, pour Pézenas (le groupe Cap Santé) ou Gignac (avec le projet mutualiste en cours).

Nous voulons mutualiser au niveau de la Coordination de notre MSP l'accès aux spécialistes et aux établissements de soins par une meilleure organisation, centralisation et en développant aussi certaines applications qui nous permettront de faciliter le parcours

patient en tenant compte de l'âge, de l'état du patient et de ses véritables besoins de santé.

Nous envisageons aussi de mettre à disposition des professionnels les outils et les moyens nécessaires à la fois humains, techniques et financiers, pour le développement de la télémédecine que ce soit à la fois :

- les **téléconsultations** (au sein des cabinets médicaux ou paramédicaux avec le sites adhérents à la future MSP, les EHPAD ou les établissements de soins, le domicile avec la mise à disposition des moyens techniques).
- la **téléexpertise** (dermatologie, gériatrie, cardiologie ...) dont l'activation et la mise en œuvre pour le patient dépendant, nécessite la participation, le soutien et l'appui de personnes dédiés à ces pratiques et à l'accompagnement de ces patients (infirmière libérale, assistant médical ou médiateur santé ...).

Une association loi 1901 a été créée pour porter le projet de MSP MultiSites Val d'Hérault. (la totalité du projet santé, les statuts de l'association et les chartes, charte d'engagement et charte éthique sont consultables au siège social de l'association au Centre Médical de Canet et sur le futur site internet de la MSP). L'adhésion est ouverte à tous professionnels et libéraux de santé exerçant sur le territoire ou pour les communs alentours, travaillant en coordination avec les médecins installés sur le périmètre de la MSP.

L'association "**Santé Soins Val d'Hérault**" a pour objectifs de :

- Créer un réseau de soins de premier et second recours sur un territoire rural, centré sur les patients et basé sur une approche globale de leur prise en charge.
- Améliorer l'offre de soins locale par la coordination synergique des acteurs de santé du sanitaire et du médico-social.
- Soutenir le projet collectif pour la création, le fonctionnement et le développement d'une MSP MS (Maison de Santé Pluri Professionnelle Multi Sites) sur le territoire d'activité respectif des professionnels et libéraux de santé, tous engagés dans une démarche participative et collaborative, interprofessionnelle et interdisciplinaire, avec le respect de l'indépendance et l'autonomie de chacun et le libre choix des patients.
- Améliorer la qualité des soins par une amélioration partagée des savoirs professionnels.
- Améliorer la promotion de la santé sur le secteur de population concernée par une communication adaptée et homogène, la facilitation des échanges médicaux sécurisées et une meilleure organisation des parcours santé des patients.
- Favoriser la formation initiale et la formation continue des professionnels de santé axée sur la formation interprofessionnelle et le travail en équipe.